

diptyques, et rétablit celui de l'évêque de Rome; après quoi il envoya des députés au pontife pour demander sa communion. Félix repoussa ses avances, parce que le patriarche voulait conserver dans les diptyques les noms d'Acace et de Flavita; et son obstination retarda encore la réunion des Eglises d'Orient et d'Occident.

Après la mort de l'empereur Zénon, un prince dévot jusqu'à la superstition, nommé Anastase, monta sur le trône. A Constantinople comme à Rome, l'audace du clergé s'était tellement augmentée par la faiblesse des empereurs, que le patriarche osa accuser Anastase, devant l'assemblée du peuple, d'être un hérétique indigne de commander à des chrétiens, et refusa de le couronner avant que le prince eût donné sa profession de foi par écrit et se fût engagé par un serment solennel à ne rien changer dans la religion.

Le pape Félix écrivit à l'empereur pour le féliciter de son élévation sur le trône, et pour l'assurer de son respect et de son obéissance; mais il n'eut pas la satisfaction de voir dans les affaires de l'Eglise le changement qu'il désirait; il mourut le 25 février 492, après un pontificat de neuf ans.

Un orgueil insupportable et un esprit constamment en révolte contre l'autorité des princes, étaient les traits principaux du caractère de Félix, aujourd'hui honoré dans l'Eglise parmi les saints.

Grégoire le Grand raconte que Félix apparut à Tharsille, dans une vision, pour l'appeler à la béatitude dont il jouissait; nous ne soutiendrons pas la réalité de cette apparition, pour ne pas nous exposer au mépris des esprits sérieux qui ne veulent pas être trompés par des fables ridicules.

GÉLASE,

51^e PAPE.

ANASTASE,
empereur.

CLOVIS,
roi de France.

Naissance et élection de Gélase. — Sa réponse à Euphémus. — La rigueur du pape cause un schisme. — Lettre de Gélase à Honorius contre les pélagiens. — Il élève la puissance du sacerdoce au-dessus de celle des princes. — Décrétales du pape. — La fête des lupercals à Rome. — Persécution contre les manichéens. — Mort de Gélase.

Gélase était Africain de naissance et fils de Valère; le clergé et le peuple romain l'élevèrent sur le saint-siège quelques jours après la mort de Félix.

Dès que le patriarche Euphémus eut reçu la nouvelle de cette élection, il écrivit à Gélase, pour se plaindre de n'avoir pas reçu avis de son ordination, suivant l'usage établi; il lui adressa en même temps sa profession de foi.

Le pape répondit à Euphémus : « Il est vrai que l'ancienne règle ordonnait à nos pères, qui étaient unis de communion, de donner avis de leur ordination à leurs collègues; mais pourquoi avez-vous préféré une société étrangère à celle de saint Pierre? Vous dites que je dois user de condescendance envers vous..... Mais si l'on doit relever ceux qui sont tombés, on n'est pas tenu de se précipiter avec eux dans les feux éternels. Vous condamnez Eutychès, et vous défendez Acace. Mais n'est-ce pas être plus coupable de connaître la vérité, et de commu-

» niquer avec ses ennemis ? Vous demandez dans quel con-
 » cile Acace a été condamné, comme s'il fallait une condam-
 » nation particulière pour rejeter de l'Église un catholique
 » qui ose communiquer avec des gens souillés d'hérésie... »
 Enfin Gélase termine sa lettre en déclarant à Euphémus que
 sa réponse n'est pas une marque de communion, et qu'il lui
 écrit comme à un étranger.

L'intolérance du saint-père produisit l'effet que l'on doit
 toujours attendre des mesures extrêmes, elle augmenta le
 mal ; le patriarche, persuadé qu'il y avait eu de l'injustice et
 même de la dureté dans la condamnation d'Acace, refusa de
 se soumettre aux ordres du pape ; et les deux premiers sièges
 de la chrétienté demeurèrent encore séparés de communion
 pendant plusieurs années.

Gélase persista dans une invincible opiniâtreté au sujet
 d'Acace : la plus légère concession pouvait rendre facilement
 la paix à l'Église ; mais il préféra voir le trouble et la dés-
 union entre les fidèles, plutôt que d'abandonner ses injustes
 prétentions.

Le pape apprenant ensuite que le pélagianisme reparaisait
 en Dalmatie, écrivit à un évêque du pays, nommé Honorius,
 pour qu'il prévint ses confrères de s'éloigner de ceux qui
 étaient infectés de l'hérésie. Le prélat répondit fièrement
 qu'il s'étonnait de l'excès de son zèle pour les Eglises de
 Dalmatie, et qu'il n'avait pas besoin qu'on lui rappelât ses
 devoirs pour surveiller les progrès du schisme.

Gélase, rappelé à des sentiments d'humilité par la vigueur
 d'Honorius, répliqua que le saint-siège prenait soin de toutes
 les Eglises du monde, pour conserver la pureté de la foi ;

et qu'il n'avait pas la prétention d'imposer ses volontés aux
 évêques de la Dalmatie.

Ainsi l'ambition du pape l'exposa une deuxième fois à de
 sévères reproches de la part des prélats étrangers. Bientôt
 les hérétiques qu'il cherchait à combattre dans les pays éloi-
 gnés s'élevèrent jusque sous ses yeux dans le Picénum.
 Un vieillard, nommé Sénèque, enseignait le pélagianisme,
 et attirait dans son parti un grand nombre de prêtres et même
 des évêques. Le pape écrivit alors aux prélats du Picénum
 pour arrêter la propagation de l'hérésie, et leur envoya un
 traité contre les pélagiens, dans le but de combattre la doc-
 trine qu'ils prêchaient, et pour démontrer aux fidèles que
 l'homme ne pouvait vivre sans péché.

Quelques mois après, des ambassadeurs que le roi Théo-
 doric avait envoyés en Orient se rendirent à Rome au retour
 de leur mission, et engagèrent le pontife à écrire à l'empereur
 Anastase, qui s'était plaint de n'avoir pas encore reçu la
 nouvelle de son ordination.

Gélase, n'osant désobéir aux députés de Théodoric, adressa
 à l'empereur d'Orient une longue épître où l'on voit à quel
 degré d'audace étaient déjà parvenus les pontifes romains.
 « Il existe deux puissances qui gouvernent souverainement le
 » monde, dit-il, l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle ;
 » l'autorité sacrée des évêques est d'autant plus grande, qu'au
 » jour du jugement ils doivent rendre compte des actions des
 » rois. Vous savez, magnanime empereur, que votre dignité
 » surpasse celle des autres princes de la terre ; néanmoins
 » vous êtes obligé de vous soumettre à la puissance des mi-
 » nistres des choses sacrées ; car c'est à eux que vous vous

» adressez pour demander quelles sont les sources de votre
 » salut, et les règles que vous devez suivre pour recevoir les
 » sacrements et disposer des choses religieuses.

» Les évêques persuadent aux peuples que Dieu vous a
 » donné un souverain pouvoir sur les choses temporelles,
 » et ils les soumettent à vos lois; en retour, vous devez
 » obéir avec une entière soumission à ceux qui sont destinés
 » à vous distribuer les divins sacrements. Si les fidèles doi-
 » vent suivre aveuglément les ordres des évêques qui s'ac-
 » quittent dignement de leurs fonctions, à plus forte raison
 » doit-on se rendre au jugement du pontife de Rome, que
 » Dieu a établi le premier des évêques, et que l'Eglise a tou-
 » jours reconnu pour chef suprême. »

Cette lettre, chef-d'œuvre d'orgueil, d'hypocrisie et d'im-
 pudence, est un enseignement pour les peuples qui médite-
 ront sur les causes de la tyrannie des prêtres et des rois!

Gélase, toujours poussé par son ambition, voulut étendre
 son autorité dans tous les pays chrétiens, et convoqua à
 Rome un concile de soixante-dix évêques, pour établir, dit-on,
 la distinction des livres authentiques et des ouvrages apo-
 cryphes. Les protestants combattent l'existence du prétendu
 décret qui fut rendu dans ce concile: « Du moins, dit un de
 » leurs fameux auteurs, il ne fut connu qu'au milieu du neu-
 » vième siècle; et nous sommes surpris de voir que dans ce
 » décret de Gélase il ne soit fait mention que d'un livre
 » d'Esdras et d'un livre des Machabées. Dans plusieurs ma-
 » nuscrits, le livre de Job a même été omis; et dans d'autres,
 » les deux livres des Machabées ont été entièrement sup-
 » primés. » Fleury, qui s'est fort étendu sur le décret, aurait

dû parler de ces contradictions, pour donner une preuve de
 sa fidélité et de son exactitude.

Jean, évêque de Ravenne, ayant donné avis au pape de
 l'état déplorable dans lequel se trouvaient plusieurs Eglises
 d'Italie qui manquaient de pasteur, Gélase écrivit aux prélats
 de Lucanie, aux évêques des Brutiens, et à ceux des provinces
 de Sicile, pour les autoriser à conférer les ordres sacrés aux
 moines qui n'auraient pas commis de crimes ou qui ne se
 seraient pas mariés deux fois.

Le saint-père recommande de n'admettre les laïques dans
 le clergé qu'après les avoir examinés avec le plus grand soin,
 afin de ne point accorder les ordres sacrés à des hommes vi-
 cieux. Il défend aux évêques de dédier les églises nouvelle-
 ment bâties, sans une permission du saint-siège, et les en-
 gage à ne point exiger des fidèles un salaire pour conférer le
 baptême ou la confirmation, et surtout à ne point demander
 d'argent aux hérétiques nouvellement convertis.

Gélase recommande également aux prêtres de ne pas s'élever
 au-dessus de leur rang, de ne point bénir le saint chrême, de
 ne pas confirmer, et de ne remplir aucune fonction sacrée en
 présence de l'évêque; il leur rappelle qu'ils ne doivent pas
 s'asseoir ou célébrer la messe devant un prélat sans sa per-
 mission, et que les simples prêtres ne peuvent pas ordonner
 les sous-diacres. Il prescrit aux diacres de se tenir aussi dans
 les bornes de leur ministère, leur défendant de remplir les
 fonctions qui appartiennent aux prêtres, ou même de baptiser
 hors le cas de nécessité; il ajoute que les diacres n'étant
 point au rang des prêtres, ils ne doivent pas distribuer aux
 fidèles le pain et le vin consacrés.

Le saint-père défend encore de baptiser en d'autre temps qu'aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, à moins que celui à qui on confère le baptême ne soit en danger de mourir. A l'égard des vierges, il veut qu'on leur donne le voile au jour de l'Épiphanie, au temps de Pâques, ou aux fêtes des Apôtres : il regarde les veuves comme indignes d'être consacrées à Jésus-Christ, et leur refuse l'entrée des monastères.

Il condamne à être chassés des rangs du clergé, les ecclésiastiques ordonnés pour de l'argent, et soumet à la pénitence publique pour toute leur vie ceux qui étaient convaincus d'entretenir des relations criminelles avec les vierges consacrées à Dieu.

Quant aux veuves qui se marient après avoir fait profession de garder le célibat, le pontife ne leur impose point la pénitence, mais il veut qu'on leur reproche publiquement la faute qu'elles ont commise. Enfin il blâme sévèrement la coutume qui existait dans les Eglises de faire servir la messe par des femmes.

Gélase traite également la question des biens de l'Église ; il ordonne d'en faire quatre parts, l'une pour l'évêque, l'autre pour le clergé, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour la fabrique ; défendant à l'évêque de rien diminuer de la part réservée au clergé, et au clergé de rien prendre sur celle de l'évêque. Le prélat, dit-il, doit employer fidèlement la part destinée pour les bâtiments de l'Église, sans en rien détourner à son profit ; et à l'égard de la part des pauvres, un jour il en rendra compte à Dieu, s'il ne s'est pas acquitté fidèlement de ses devoirs sur la terre.

Cette décrétale paraît être le résultat du dernier concile dont

nous avons parlé. Le pape écrivit ensuite aux évêques de Dardanie pour les convaincre que le jugement du saint-siège contre le fameux patriarche de Constantinople était une confirmation du concile de Chalcédoine ; et que les Pères ayant condamné les eutychiens, avaient par conséquent excommunié pour les siècles futurs tous ceux qui favoriseraient les hérétiques.

Nous devons rapporter parmi les actions honorables du pontife, son opposition courageuse contre les sénateurs de Rome, qui voulaient rétablir la fête infâme des Lupercales, pendant laquelle les prêtres du dieu Pan couraient nus dans la ville, frappant avec des lanières de peau de chèvre les femmes qui se pressaient à leur rencontre en leur tendant les mains, afin que ces coups les rendissent fécondes. Gélase défendit qu'une superstition aussi criminelle fût renouvelée au milieu du christianisme ; et comme les Romains attribuaient les malheurs publics et les maladies qui désolaient la ville à la suppression de la fête, il composa un ouvrage pour leur montrer le ridicule de ce fanatisme : cet écrit existe encore de nos jours sous le titre de « Discours contre Andromaque. »

Mais le peuple murmurait toujours pour le rétablissement de cette vieille coutume du paganisme ; alors Gélase se détermina à la remplacer par la fête de la Purification de la sainte Vierge. Ce sentiment a prévalu dans l'Église, quoiqu'il ne paraisse pas fondé sur des chroniques très-authentiques : les réformes, dans les premiers siècles, s'opéraient plus lentement, et il existait une différence trop marquée entre les cérémonies des Lupercales et la fête de la Purification, pour que les Romains aient pu accepter un semblable changement.

Cependant il est certain que Gélase introduisit de nouvelles

fêtes dans l'Église, et régla la liturgie, les offices divins, et tout ce qui avait rapport au culte extérieur. Il renferma tous ses réglemens dans un livre que nous connaissons sous le nom de l'Ancien Sacramentaire; cet ouvrage fut publié à Rome en 1680, sur un exemplaire de plus de neuf cents ans, qui avait été sauvé du monastère de Saint-Benoît, sur la Loire, après un pillage qui eut lieu en 1562, pendant les guerres de religion. Ce manuscrit avait depuis appartenu à Paul Petau, conseiller au parlement de Paris, avant de passer en la possession de la célèbre Christine, reine de Suède.

Le pontife découvrit encore des manichéens dans Rome : guidé par une mauvaise politique, il fit brûler leurs livres devant la basilique de Sainte-Marie; et pour empêcher que ces dangereux hérétiques n'évitassent les peines portées contre eux par les lois impériales, il publia un décret par lequel il était ordonné à tous les fidèles de communier sous les deux espèces, anathématisant comme sacrilèges ceux qui avaient la témérité de vouloir réformer ce symbole de la mort de Jésus-Christ. A cette époque, on croyait que la communion sous les deux espèces était de droit romain, quoique les cardinaux Baronius et Bossa aient voulu établir une opinion contraire.

Enfin Gélase mourut dans les travaux apostoliques, le 8 septembre 496, après avoir occupé le siège quatre ans et huit mois. Ce pontife, doué d'un esprit subtil, savait faire valoir son autorité; le style de ses ouvrages est obscur, et montre qu'il connaissait parfaitement les coutumes et les usages de l'Église de Rome. Il aimait l'ordre, la discipline, et joignait la prudence à la fermeté; mais on doit lui reprocher son excessive ambition.

ANASTASE II,

ANASTASE,
empereur.52^e PAPE.CLOVIS,
roi de France.

Élection d'Anastase. — Il écrit à l'empereur pour la réunion des Églises. — Il reçoit à sa communion un partisan d'Acace. — Mauvaise foi du cardinal Baronius. — L'Église d'Alexandrie demande la communion du pape. — La haine ecclésiastique fait rompre les négociations. — Conversion politique de Clovis, roi de France. — Mort singulière d'Anastase. — Sa modération. — Éloge de son caractère.

Après la mort de Gélase, le clergé et le peuple de Rome élurent, pour gouverner l'Église, Anastase II, Romain de naissance et fils de Pierre. Le nouveau pontife, animé de louables intentions, essaya d'éteindre le schisme qui séparait l'Orient de l'Occident : il écrivit d'abord à l'empereur Anastase, le priant de procurer la paix des Églises, et déclarant qu'il reconnaissait la validité des ordinations faites par Acace et des baptêmes qu'il avait administrés. Cette lettre fut envoyée par deux évêques, qui accompagnèrent le patrice Faustus, député de Rome, se rendant à Constantinople pour les affaires publiques. Le pape reçut ensuite à sa communion Photius, diacre de Thessalonique, zélé partisan d'Acace. Cet acte de tolérance excita des murmures parmi les faux dévots du clergé, et un grand nombre de prêtres et d'évêques se séparèrent de la communion d'Anastase.